

BATIGERE

**AVENANT N° 1 A L'ACCORD SUR LE PLAN
D'EPARGNE ENTREPRISE AU SEIN DE BATIGERE
DU 28 JUIN 2002**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Les personnes morales composant les 4 UES de BATIGERE :

- UES BATIGERE ;
- UES BATIGERE SERVICES ;
- UES CIF Pôle EST ;
- UES CILGERE,

dont la liste est annexée au présent accord (Annexe 1),

Représentées par M. Hervé SEMIN, agissant en qualité de représentant du GIE BATIGERE, ayant reçu mandat à cet effet,

D'UNE PART,

ET,

Les organisations syndicales représentatives du personnel, représentées par :

Pour l'UES BATIGERE :

- Pour la CFE/CGC, M. Michel TESTA, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFDT, MM. Bernard VERBRUGGHE et Jean-Pierre NELH, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFTC, MM. Jean-Claude ROETS et Patrick TOUSSAINT, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour le SNPHLM, M. Laurent L'HOMEL, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE
- Pour FO, M. Eric SAINT-POL, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CGT, M. Alain HEINZ, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE,

Pour l'UES BATIGERE SERVICES :

- Pour le SNUHAB/CGC, M. Jean-Claude GAUTHIER, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE SERVICES ;
- Pour la CFDT, Mme Sylvie PARISOT, en qualité de déléguée syndicale de l'UES BATIGERE SERVICES ;
- Pour la CFTC, M. Roland CAMUT, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE SERVICES,

Pour l'UES CILGERE :

- Pour le SNUHAB-CFE/CGC, Mme Marie KINNE, en qualité de déléguée syndicale de l'UES CILGERE ;
- Pour la CFTC, M. Paul OLESZCAK en qualité de délégué syndical de l'UES CILGERE,

Pour l'UES CIF Pôle EST :

- Pour la CFTC, M. Michel FREMIOT, en qualité de délégué syndical de l'UES CIF Pôle EST,

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

A la suite de la formalisation de l'UES CILGERE par accord en date du 20 décembre 2002, et de la signature d'un accord d'intéressement propre à l'UES CILGERE,

Ainsi qu'à la suite de l'intégration de la SARL ETUDE JAN COPROPRIETE dans l'UES BATIGERE SERVICES par avenant du 19 novembre 2002 et de la signature d'un avenant à l'accord d'intéressement UES BATIGERE SERVICES en date du 10 juin 2003,

Les directions des personnes morales susvisées et les organisations syndicales des UES BATIGERE, BATIGERE SERVICES, CIF Pôle EST et CILGERE se sont rapprochées afin de prendre acte de la modification du périmètre des structures comprises dans le PEE et ont décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Les personnes morales composant l'UES CILGERE sont intégrées dans le périmètre de l'accord de Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE, à savoir :

- GIE CILGERE,
- CILGERE SA,
- CSE MOBILITE,
- SOCALOG,
- SADEB IMMOBILIERE.

Par ailleurs, la SARL ETUDE JAN COPROPRIETE, comprise dans l'UES BATIGERE SERVICES, est intégrée dans le périmètre du présent accord.

ARTICLE 2 : DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé en cinq exemplaires à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Moselle, ainsi qu'au Secrétariat-greffe du Conseil de Prud'Hommes de METZ.

Fait à Metz le 24 juin 2003 en 21 exemplaires originaux.

Pour les personnes morales composant l'UES BATIGERE, l'UES BATIGERE SERVICES, l'UES CILGERE, l'UES CIF Pôle EST, M. Hervé SEMIN, agissant en qualité de représentant du GIE BATIGERE, ayant reçu mandat à cet effet,	Pour les organisations syndicales représentatives du personnel des 3 UES : UES BATIGERE : - CFE/CGC : M. Michel TESTA - CFDT : M. Bernard VERBRUGGHE M. Jean-Pierre NELH - CFTC : M. Jean-Claude ROETS M. Patrick TOUSSAINT - SNPHLM M Laurent L'HOMEL - FO : M. Eric SAINT-POL - CGT : M. Alain HEINZ UES BATIGERE SERVICES : - SNUHAB/CGC : M. Jean-Claude GAUTHIER - CFDT : Mme Sylvie PARISOT - CFTC : M. Roland CAMUT UES CILGERE : - SNUHAB-CFE/CGC : Mme Marie KINNE - CFTC : M Paul OLESZCZAK UES CIF Pôle EST : - CFTC : M. Michel FREMIOT
--	--

ANNEXE :

Liste des personnes morales dont les personnels composent les 4 UES